

REGLEMENT DE LA RANDONNEE LA CH'OUAITE DU 12 OCTOBRE 2024

« La CH'OUAITE » est une randonnée cyclotouriste en semi-nocturne et nocturne proposant 1 parcours VTT , 1 parcours de marche et 1 parcours de course nature, ouverte à tous , licenciés FFCT,UFOLEP et non licenciés de tous niveaux,

Cette randonnée ,placée sous l'égide de la FFCT n'est pas une compétition ; les participants devront respecter les consignes de l'organisateur ,les dispositions du code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes , les autres usagers ,la réglementation de l'ONF et toute réglementation particulière qui pourrait intervenir sur les différents parcours ,

Les participants devront porter une tenue bien visible dans les conditions nocturnes (maillots avec bandes réfléchissantes ou gilets retro-réfléchissants (conformément au code de la route)

Les cycles utilisés devront être en parfait état de fonctionnement ,notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage ,

Les vélos à assistance électrique homologués sont les bienvenus ,

Les mineurs doivent être munis d'une autorisation parentale et être accompagnés d'un parent ou représentant légal

L'usage d'une lampe frontale est obligatoire pour tous les participants VTT et course nature et fortement recommandé pour les marcheurs

Le casque est fortement recommandé et obligatoire pour les mineurs (route et VTT)

Il est conseillé de choisir le parcours le plus adapté aux capacités du participant afin de profiter pleinement de la randonnée en toute sécurité ,

Les parcours VTT , marche et course nature sont balisés par des flèches fluorescentes pour une bonne visibilité.

Tous ces marquages seront enlevés dans les suites immédiates de la randonnée ,

Des signaleurs ,équipés de gilets fluorescents ,seront répartis sur les divers endroits a risques des circuits afin de sécuriser le passage des participants

Les inscriptions se feront sur HelloAsso.com jusqu'au 10 octobre 2024 .pas d'inscription possible sur place , le 12 octobre avant le départ.

Un poste de secours constitué de deux secouristes possédant le PSC1 et une trousse de première urgence sera placé sur le lieux de départ-arrivée afin de prodiguer les premiers soins avant intervention des secours appropriés (Pompiers , SMUR ou SAMU) si besoin ,

Présence d'un défibrillateur cardiaque à proximité du lieu de départ-arrivée ,

Sur le terrain,mise en place de panneaux de sécurité temporaires signalant la présence de cyclistes , marcheurs ou coureurs au niveau des zones identifiées à risque ,

Les mesures sanitaires mises en place seront conformes au protocole en vigueur conseillé le jour de la randonnée

Ne rien jeter sur la voie publique , respecter la nature , la faune , la flore et la propriété d'autrui ,

Le seul fait de participer à la randonnée entraine l'acceptation sans condition du présent règlement